

Comment mettre à jour le DUER ?

1 Mise à jour de l'unité de travail (école):

Mettre à jour dans l'onglet « *unité de travail* » : cf : capsule vidéo DUER 1, (dernières pages du [Book Creator - Mémento pour la direction d'école](#))

2 Etude des fiches existantes à l'état **Repérage** ou **estimation**

Pour avancer, ces fiches doivent passer à l'état « *traitement* » : ouvrez la fiche en cliquant dessus, complétez le cadre « *précisions* » en haut à droite (soyez concis, précis) puis dans le cadre « *estimation* » du risque les lignes « *fréquence* » et « *gravité* ». Enfin faites une proposition pour supprimer ou diminuer le risque .

3 Etude des fiches existantes à l'état **En cours**

Si un facteur de risque à l'état « *en cours* » a été traité, il faut inscrire une « *date de réalisation* » pour le faire passer à l'état *réalisation*. Pour cela ouvrez le risque (en cliquant dessus), et complétez en bas la date de réalisation avec éventuellement un commentaire dans le cadre dédié . Cliquez sur *enregistrer*.

4 Etude des fiches existantes placée à l'état **réalisation**

Si le risque persiste malgré la réponse apportée, vous pouvez le réouvrir pour l'évaluer à nouveau.

Pour cela ouvrez le risque (en cliquant dessus), puis cliquez sur **Mettre à jour** et **valider** . Complétez le nouveau facteur de risque en tenant compte de la première réponse apportée.

5 Etat des lieux des fiches du RSST rédigées en cours d'année

Certaines fiches du RSST sont closes avec suggestion de transfert dans le DUER par votre assistant de prévention. Vérifiez que le risque est bien inscrit.

6 Nouveaux risques repérés dans l'unité de travail (école)

- Inscrire tout nouveau risque détecté sur l'année : modifications bâtementaires, de contexte de travail...
- Privilégier un petit nombre de fiches avec les risques prioritaires bien identifiés et spécifiques à votre activité professionnelle.
- Eviter les doublons, séparer les problématiques. Ex : une fiche amiante, une fiche radon.

Attention

Le DUER ne concerne pas les risques inhérents aux élèves

Le DUER n'est pas un outil de revendication : certaines propositions ne peuvent alimenter les facteurs de risques.

Ex : classe trop chargée, bruyante : diminuer les effectifs → la carte scolaire est indépendante de la prévention.

Plus une fiche est précise, mieux elle sera prise en compte

En complément : guide d'utilisation à destination du directeur et Proposition de méthodologie pour la mise en œuvre du DUER dans les écoles (<https://pro.ac-besancon.fr/spip.php?article4457>) + capsules vidéos DUER (dernières pages du [Book Creator - Mémento pour la direction d'école](#)) + Assistant(e) de prévention de circonscription (<https://pro.ac-besancon.fr/spip.php?article4186>)